

Avis aux personnes intéressées

Régie de l'énergie

Demande d'autorisation d'Hydro-Québec dans ses activités de distribution d'électricité relative à la réparation des vannes de l'évacuateur de crues principal de la centrale des Menihek (Dossier R-3999-2017)

Objet de la demande

Hydro-Québec dans ses activités de distribution d'électricité (le **Distributeur**) a déposé, le 24 février 2017, une demande afin d'obtenir l'autorisation de la Régie de l'énergie (la **Régie**) pour la réparation des vannes (4) de l'évacuateur de crues de la centrale Menihek, située au Labrador et propriété de Nalcor (le **Projet**). Le coût total du Projet s'élève à 15,7 M\$.

En raison des conditions liées au site qui ne permettent que la réparation d'une seule vanne par année, le Projet s'échelonnera de 2017 à 2020.

La demande est soumise en vertu des articles 31(5°) et 73 de la *Loi sur la Régie de l'énergie* (la **Loi**), ainsi qu'en vertu des articles 1, 2 et 3 du *Règlement sur les conditions et les cas requérant une autorisation de la Régie de l'énergie* (le **Règlement**). Le Distributeur propose qu'elle soit traitée par voie de consultation.

Procédure d'examen de la demande

La Régie traitera cette demande par voie de consultation et ne juge pas nécessaire de solliciter d'interventions formelles au dossier. Les personnes intéressées pourront soumettre des commentaires à la Régie, avec copie au Distributeur, **au plus tard le 20 mars 2017 à 12 h**. Le Distributeur pourra répondre à ces commentaires **au plus tard le 30 mars 2017 à 12 h**.

Les commentaires doivent préciser l'identité et les coordonnées de leur auteur et être accompagnés d'une description de la nature de son intérêt et de tout renseignement pertinent qui les explique ou les appuie.

La demande, les documents afférents, la Loi, le *Règlement sur la procédure de la Régie de l'énergie* et le Règlement sont disponibles sur le site internet de la Régie au www.regie-energie.qc.ca.

Pour toute information, il est possible de communiquer avec la Régie par téléphone, par télécopieur ou par courriel.

Le Secrétaire

Régie de l'énergie
800, rue du Square-Victoria, bureau 2.55
Montréal (Québec) H4Z 1A2
Téléphone : 514 873-2452 ou sans frais 1 888-873-2452
Télécopieur : 514 873-2070
Courriel : greffe@regie-energie.qc.ca

Québec 

www.regie-energie.qc.ca